

Protocole d'accord

Genève le 30 Mai 2018

Dans le cadre des recommandations de la Commission d'Application des Normes (CAN) en 2017 sur l'application de la convention No 29 de l'OIT, et les conclusions du rapport de la mission de haut niveau de l'OIT en Mauritanie du 1-6 Avril 2018, les parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre les accords suivants afin d'éradiquer les pratiques de travail forcé et les formes d'esclavage en Mauritanie et promouvoir un climat favorable à la liberté syndicale et au dialogue social ;
- Développer et finaliser dans les meilleurs délais, dans le cadre d'une cellule tripartite de suivi et de veille que le Ministère mettra en place, un plan d'action de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et les formes d'esclavage. Cette cellule tripartite où sont représentés tous les Ministères ou structures (TEDAMOUN -CDH) en charge de ces problématiques sera chargée de définir et suivre les actions à mener et les rôles de chaque partie sur la base des conclusions du rapport de mission de l'OIT et les recommandations de la CAN.
- En ce qui concerne l'intégration des représentants des syndicats dans le conseil d'administration de Tadamoun, les parties s'accordent à en discuter sur place avec les autorités compétentes.
- Mettre en œuvre le Plan d'Action National de Lutte contre le Travail des enfants (PANET RIM) d'ici avril 2019 afin d'y intégrer et de prendre en compte la problématique du travail forcé qui y est intimement liée.
- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour la préparation et l'organisation des élections de représentativité des centrales syndicales avant la fin du premier trimestre 2019, sur la base des recommandations de la feuille de route signée le 6 Mars 2017.

Pour la CSI :

Mme. Khadjettou Diallo
Secrétaire Générale
Union des Travailleurs de Mauritanie (UTM)

Monsieur Mohammed Ahmed Salek
Secrétaire Générale
Confédération National des Travailleurs de Mauritanie (CNTM)

Mme. Mariya Ladj Traore
Représentant du Secrétaire General
Confédération Libre des Travailleurs de Mauritanie (CLTM)

Monsieur Mamadou Diallo
Secrétaire General Adjoint de la Confédération Syndicale Internationale (CSI)
Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie (CGTM)

Pour le MFPTMA :

Le conseiller Juridique

Monsieur Khaled Cheikhna